PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2019 - 2020

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 28 janvier 2020

Date de la séance : 13 février 2020

Présidence de : M. MEILLAUD Hervé

Quorum: 12

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 7

ORDRE DU JOUR

Préambule: - Approbation du PV de la séance du 26/11/2019

1 - Fonctionnement général :

- Convention d'hébergement pour la journée des Germanistes.
- 2. Convention de prêt avec l'Espace Mendès France.
- 3. Convention forum des métiers.
- 4. Convention échange avec l'Espagne.
- Conventions AGAPE 79.

2 - Vie pédagogique et éducative :

- 1. Préparation de rentrée 2020 :
 - 1.1 Structure pédagogique 2020.
 - 1.2 Répartition de la dotation globale horaire (DGH).
 - 1.3 Répartition des indemnités pour mission particulière (IMP).
- 2. Mise à jour du règlement intérieur.
- 3. Modalités de passation de l'oral du DNB 2020.

3 - Questions financières :

- 1. Don séjour Espagne.
- 2. Décisions Budgétaires Modificatives.
- 4 Questions diverses

9 Annexes (nombre – titre) : Conventions (6) – Proposition de répartition de la DGH – Don séjour Espagne – MAJ du règlement intérieur

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 13 Février 2020

Séance du Qualité		Titulaires				Suppléants				
		Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]	Nom -	- Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]
LOCAUX ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. MEILLAUD Hervé	Х							
	Gestionnaire	M. RODIER David	Х							
	C.P.E.	Mme BłLLEROT Lucile	X						1	
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude	X	on eve over me on a ba Prijens o Me Andrea			ar Ameri			
		Mme VACHON Séverine		X						
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène			х					
	NNALITES	Mme RATUREAU Jackie		British Co.	Х					
QUALIFIEES		Mme NICOLAS Jacqueline	Х	M. M						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme FILLON Caroline	Х					and the second s	4 800 100 801 Note = 10 And Note Annua	
		M. JOULIN Olivier	X				100-21-0 all 3-1-0-0-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-			
		Mme LAMBERT Laure	Х			A RANG POWER DAMA HIS READ RIGHTS HE RANG SHAM HE			ya bilanyal joha wagayaya wa wa mwa mwa	
		Mme LOOSEN Aurore		7	Х	Mme GI	JIONNETChristelle	Х		
		Mme MOLINARI Elise	417		Х			m and an area of the state of t	M9629411415-25-1-1-1-1	
		Mme PRADOT Caroline	Х					THE HITTER AND	1	
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X	m over averaglood & t-Patter Pate 12. 5	***************************************			eri yan bibusu ara ara bi Bili bi		
			## The control of the					A political and the first owners.	E C	
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'Elèves	M. TRIBOT Michaël	History	P-14/15/14/14	х	M. GEM	OT Olivier	X	BHI A Abdulary or no name	
		M. MACQUIN Frédéric	Х		~~ = ~~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~	an aneric possesso por cana a				annana ka marajida ka kansan naga
		Mme FAUCON Claire	х				namanina manarimbi bitana minanini min 1889 si sa		MHH All All Annes	
		Mme BRAGE Stéphanie	X	De Commission and Desirement	arra ana chaoch and Phillips (1) of NOV	лицинацианична				open de la commencia de la com
		M. POINET Frédéric	1		x			101111111111111111111111111111111111111		ana ana ana ana ana banbanbha
		M. GIACALONE Patrick	х	THE STATE OF THE S					analysis of the state of the st	
	Elèves	MIe HEINTZ Léonie	Х	And on the second second second		ing a hij objija diba praincial of an a reason and col	-	A STATE OF S		and the second s
		M. GIBOUIN Valentin			×					

Le guorum étant atteint, Monsieur Meillaud, Principal, en sa qualité de Président du conseil d'administration ouvre la séance à 17h35.

Madame Faucon, représentante des parents d'élèves, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

Les membres du conseil adoptent l'ordre du jour.

I/ FONCTIONNEMENT GENERAL

1.1 – Convention d'hébergement pour la journée des germanistes au lycée Desfontaines

Dans le cadre de la liaison collège/lycée en Allemand et la promotion de la section européenne, les germanistes de 3^{ème} se rendront au lycée Desfontaines le jeudi 12 mars prochain. La convention a pour objet de définir les modalités de paiement pour la restauration.

Le président explique que cette journée sera peut-être annulée pour plusieurs raisons : un des professeurs du lycée est en arrêt pour maladie, le lycée a connu une période de perturbations et le 12 mars correspond à la journée d'écrit de la certification en allemand.

Résultats du vote : Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le lycée Desfontaines de Melle dans le cadre de la journée des germanistes.

Acte n° 38

1.2 – Convention de prêt avec l'Espace Mendès France

Il s'agit d'une convention avec EMF concernant la mise à disposition d'une exposition dans le cadre du projet « la science se livre », intitulée « Les plantes et leurs usages » du 19/05 au 16/06.

Monsieur Mazin, Conseiller départemental souhaite connaître le prix que le collège devra acquitter. Monsieur Rodier, gestionnaire, lui explique que l'Espace Mendès France de Poitiers met cette exposition à titre gracieux.

Résultats du vote : Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention de prêt d'une exposition scientifique avec l'Espace Mendès France de Poitiers.

Acte n° 28

1.3 – Convention de partenariat dans le cadre du forum des métiers

Il s'agit d'une convention avec le collège de Celles/Belle concernant l'organisation de la visite du forum des métiers de Celles/Belle qui se tiendra le jeudi 19 mars pour les élèves de 4ème. Ce forum est porté par le collège de Celles/Belle. Tous les collèges de réseau ECLORE du mellois y participent et les frais - essentiellement de transport - sont partagés entre les établissements participants au prorata du nombre d'élèves.

Madame Pradot, représentante des personnels, explique l'organisation de cette journée et se félicite que nos élèves puissent à nouveau y participer.

Monsieur Mazin indique qu'il aimerait organiser sur le mellois une manifestation similaire à ce qui est proposé dans le nord du département depuis plusieurs années. Cependant, les élus du secteur ne semblent pas particulièrement motivés.

Madame Fillon, représentante des personnels, lui répond que le forum de Celles/Belle est déjà de très bonne qualité pour nos élèves.

Résultats du vote : Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec le collège de Celles/Belle dans le cadre de l'organisation du forum des métiers du jeudi 19 mars 2020.

Acte nº 35

1.4 – Convention pour l'échange avec l'Espagne

Le collège s'est inscrit dans un échange linguistique avec un collège espagnol. La convention a pour objet de fixer les règles régissant cet échange sur les plans financiers et de responsabilité entre les deux établissements. Cet échange s'organisera du 22 au 29 mars 2020 à Madrid et du 7 au 14 juin à Lezay.

Léonie Heintz demande si les germanistes de 4ème participeront aux sorties organisées en France au mois de juin quand les espagnols viendront.

Monsieur Rodier lui explique que lorsque le budget a été élaboré, un projet similaire était prévu pour les germanistes sur les mêmes périodes. Ces derniers n'ont donc pas été comptabilisés dans les demandes de devis. Monsieur Meillaud explique par ailleurs que pour certaines sorties, des tarifs avantageux sont proposés pour les deux correspondants. L'ajout d'élèves supplémentaires serait très onéreux.

Résultats du vote : Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention dans le cadre de l'échange avec l'Espagne.

Acte n° 29

I.5 - Conventions AGAPE 79

Il s'agit de la convention cadre des groupements de commandes gérés par AGAPE79.

Madame Faucon, représentante des parents d'élèves souhaite savoir si le collège de Lezay participe aux choix opérés par ce groupement de commandes.

Monsieur Rodier lui explique que des gestionnaires participent à tous les jurys, quels que soient les lots. Par ailleurs, il est personnellement membre du bureau d'AGAPE 79.

Monsieur Meillaud précise que le collège s'engage pour un montant d'achat inférieur à ses besoins. Toutes les commandes ne sont donc pas passées par le biais d'AGAPE 79.

Monsieur Mazin demande si le collège arrive à atteindre la cible de 40% d'achat de produits locaux.

Monsieur Rodier explique qu'il est arrivé sur un cycle que ce taux ne soit pas atteint mais que globalement, le taux de local pour les commandes pour le collège dépassent désormais les 40%.

Résultats du vote : Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention cadre des groupements de commandes gérés par AGAPE79.

Acte nº 33

Il s'agit d'une convention d'adhésion à un groupement de commandes de fournitures de bureau, de papier de reprographie dans le cadre d'AGAPE 79.

Résultats du vote : Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion à un groupement de commandes de fournitures de bureau, de papier de reprographie dans le cadre d'AGAPE 79.

Acte n° 36

II/ VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

II.1 – Préparation de rentrée 2020

Le principal annonce les prévisions d'effectifs pour la rentrée suivante. Il n'y a pas d'écart important entre les prévisions du collège et celles qui ont été retenues par la DSDEN. Une incertitude demeure cependant pour le niveau 3ème dont l'effectif retenu est légèrement supérieur aux prévisions.

Selon les effectifs prévus, la structure pour l'année prochaine serait la suivante

Niveau 6^{ème}: 52 élèves – 2 divisions

Niveau 5^{ème}: 66 élèves – 3 divisions

- Niveau 4^{ème}: 53 élèves 2 divisions
- Niveau 3^{ème} : 61 élèves 3 divisions

Le président détaille ensuite la répartition de la Dotation globale horaire qui a été notifiée à l'établissement et notamment l'utilisation qui est proposée pour les 30 heures complémentaires :

- 5 heures en titre de l'enseignement du latin à raison d'une heure en 5^{ème}, 2 heures en 4^{ème} et en 3^{ème}.
- 2h30 pour l'ouverture d'un groupe de LV2 supplémentaire en 4ème.
- 4h30 réparties en 1h30 en SVT, 1h30 en Physique et 1h30 en Techno pour l'ouverture d'un groupe supplémentaire de sciences en 4^{ème}.
- 0,33h pour le projet non nageurs de 6^{ème} (soit 2h les 6 dernières semaines de l'année).
- 1h30 pour le projet éloquence en 3ème (soit 0h30 par classe).
- 2h en mathématiques pour des dédoublements en 6^{ème} et en 4^{ème} (1h quinzaine par classe).
- 2h en histoire géographie pour des dédoublements en 6^{ème} et en 4^{ème} (1h quinzaine par classe).
- 9h au titre du projet transversal mis en place à la rentrée prochaine : tous les élèves de 2 niveaux seront mis en barrette sur un créneau d'une heure. Différents groupes seront proposés aux élèves soit pour du soutien, de l'approfondissement ou des ateliers. Chaque élève sera ainsi occupé et les groupes seront réorganisés entre les vacances. En plus des heures « professeurs », la vie scolaire (ASSEDUS et CPE) et la documentaliste prendront une part active au projet.
- Enfin, un reliquat de 3,17h sera transformé en HSE.

Il présente enfin les incidences envisagées à ce stade sur les postes et les personnels en détaillant les compléments de services donnés à un autre établissement et les blocs de moyens provisoires demandés par le collège. Et par conséquent l'impact sur les heures supplémentaires.

Il insiste notamment sur le poste en Technologie et un poste de lettres modernes. Les supports existent mais les collègues sont en reconversion. Le rectorat ne gère en général ces situations que dans la dernière phase de la préparation de rentrée. Ainsi, il est fort probable qu'un professeur contractuel soit présent l'an prochain au collège sur le poste de technologie.

M. Olivier Joulin, représentant des personnels, demande pourquoi ces deux postes ne sont-ils pas proposés pour le mouvement.

Monsieur Meillaud répond que les collègues en reconversion restent en général titulaires de leur poste. Si les postes devaient être ouverts au mouvement, le rectorat ne manquerait pas de l'en informer.

Monsieur Mazin constate qu'une nouvelle fois, la politique de gestion des ressources humaines n'est pas satisfaisante dans l'éducation nationale. Les professeurs contractuels se retrouvent devant les élèves sans formation.

Monsieur Meillaud précise que dans ce cas précis, le contractuel présent cette année apporte entière satisfaction et qu'il a déjà informé le Rectorat qu'il aimerait bien que Monsieur Saint Martin soit reconduit sur le collège l'an prochain.

Madame Fillon demande pourquoi il n'est jamais fait mention du professeur documentaliste dans les présentations de répartition de la DGH.

Monsieur Meillaud lui répond que le support pour le professeur documentaliste existe mais que la répartition de la DGH porte sur les heures d'enseignement.

Dans le respect de la procédure, le président informe les membres du conseil que la proposition a été élaborée par le conseil pédagogique le vendredi 7 février 2020, présentée en commission permanente le lundi 10 février 2020 et a reçu un avis favorable.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent l'organisation de la structure pédagogique proposée par le chef d'établissement.

Acte n° 31

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du Conseil d'administration adoptent la répartition de 299 heures de la dotation globale horaire présentée par Monsieur le principal et conformément au document joint en

annexe.

Acte nº 30

Le principal explique que la dotation des IMP est identique à celle de l'année passée et que ces dernières sont déjà pré-fléchées par le rectorat.

A noter que l'IMP spécifique au chant choral ne sera octroyée à l'établissement qu'à la rentrée prochaine, en fonction de la mise en place effective de la chorale.

Missions	Nombre d1MP	
R.U.P.N.	2	
Coordination de cycles	2	
Coordination disciplinaire	1	
Gulture	0.5	
Devoirs faits	0.25	
Decreebage scolaire	0,5	

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du Conseil d'administration adoptent le principe de répartition des IMP pour l'année 2019 – 2020 proposé par le principal.

Acte n° 34

II. 2 – Mise à jour du règlement intérieur

Le principal précise que la parution des décrets n° 2019-906 et 2019-909 du 30 août 2019 et de la circulaire n° 2019-122 du 3 septembre 2019 nécessite une mise à jour des règlements intérieurs des établissements. Une première mise à jour a déjà été votée en septembre dernier sur les délais concernant les procédures disciplinaires. Un autre point sur les mesures d'accompagnement pour les élèves ayant fait l'objet d'une exclusion pour faits de violence. Cette question était étudiée par les services du rectorat qui ont proposé un texte à faire voter par les conseils d'administration pour ajout aux règlements intérieurs. La version qui est proposée au vote est légèrement adaptée par rapport à la proposition des services du Rectorat.

Monsieur Giacalone, représentant des parents d'élèves demande si des précisions sont apportées dans la circulaire concernant la durée de l'accompagnement.

Le président lui répond par la négative en précisant que cette durée doit être adaptée à la gravité de la faute et rester raisonnable.

Résultats du vote : Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ajout de l'article D-4.3 du règlement intérieur.

Acte n° 32

II.3 – Modalités de passation de l'oral du DNB 2020

Le principal porte à la connaissance des membres du conseil les modalités qui ont été arrêtées dans l'établissement pour la passation de l'oral du DNB 2020.

Une épreuve d'entrainement se déroulera la semaine du 11 au 15 mai 2020.

Les élèves devront déposer le choix de leur sujet au plus tard le lundi 4 mai 2020. Ils seront convoqués à raison de 3 élèves chaque heure : son niveau de maitrise sera indiqué à l'élève mais il ne sera pas noté.

Pour l'épreuve du DNB, la date de remise des sujets est fixée au mardi 19 mai 2020.

Les oraux se dérouleront le mercredi 17 juin 2020. Les cours ne seront pas assurés pour les autres niveaux.

Les jurys seront composés de 2 adultes. Dans la mesure du possible, un membre du jury sera « spécialisé » dans le thème retenu par l'élève.

Durée de l'épreuve : 15 minutes

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat faisant l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur 100 points :

Maîtrise de l'expression orale (50 points)

Maîtrise du sujet présenté (50 points)

Le thème retenu par l'élève est libre mais il doit être en lien avec le parcours de l'élève (stage en entreprise, séjours culturel, EPI...). Le candidat a la possibilité d'utiliser un support.

Les modalités de passation de l'oral du DNB ont été arrêtées en conseil pédagogique et sont portées à la connaissance des membres du conseil.

III/ QUESTIONS FINANCIERES

III.1 – Don du FSE pour l'échange avec l'Espagne

Dans le cadre de l'échange avec l'Espagne qui se déroulera entre le mois de mars et le mois de juin prochains, le FSE a décidé d'octroyé un don de 2000 euros. Ce don était inclus dans le budget de ce voyage qui a été présenté lors du conseil précédent.

Résultats du vote : Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le don de 2000 euros du FSE pour l'échange avec l'Espagne.

Acte nº 37

Madame Billerot, CPE, rappelle en sa qualité de présidente du FSE que le loto annuel organisé par le FSE se déroulera le dimanche 8 mars 2020. Elle fait appel à toutes les bonnes volontés que ce soit pour installer la salle, procéder au rangement dans la soirée ou apporter des gâteaux ou des crêpes qui seront vendus au profit du FSE.

III.2 – Décisions budgétaires modificatives

Monsieur Rodier présente des décisions budgétaires modificatives pour information aux membres du conseil d'administration.

La première porte sur un montant de 2758,80€ du FCSH pour le collège pour le remboursement d'une table de tri. Plusieurs ajustements budgétaires sont également proposés : au titre du dernier séjour en Espagne, de l'approvisionnement local, la subvention de l'ARS pour le dispositif « Sentinelles et Référents ».

Ces ajustements seront présentés dans le compte financier.

Monsieur Mazin attire l'attention du collège sur le fait que fonds de roulement est encore supérieur au seuil maximal exigé par la collectivité. Il conseille donc de ne pas se limiter sur les achats en local.

Le président se montre surpris dans la mesure où contrairement à ce qu'avait annoncé la collectivité territoriale en mai dernier, un écrêtement a été réalisé sur la dotation générale de fonctionnement en novembre dernier.

Monsieur Mazin explique également que l'Auvent du collège de Saint-Maixent ne sera monté au collège que lorsque les travaux sur le collège de Saint-Maixent seront achevés. Il faut donc se montrer une nouvelle fois patient.

Monsieur Meillaud exprime à nouveau sa surprise. Les services lui ont annoncé en fin d'année civile dernière que la décision devait être prise par les élus lors de la prochaine commission.

Madame Billerot constate que ce même jour, les élèves se sont présentés trempés de la tête aux pieds au SELF car une énorme averse s'est abattue sur le collège au moment du passage au SELF. La pose de cet auvent n'est pas un caprice de l'établissement. Elle regrette que la collectivité fasse autant trainer ce dossier alors que le collège s'était proposé à effectuer cet achat sur fonds propres.

Monsieur Giacalone se demande s'il ne faudrait pas convoquer la presse pour que la collectivité réagisse enfin.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

La secrétaire de séance

Claire FAUCON

Le Président

Hervé Meillaud